



## PARCOURS N° 2 DÉBUTANTS

# HORIZON EUROPE : PANORAMA DES INSTRUMENTS ET DES ASPECT JURIDIQUES

À LA DÉCOUVERTE  
D'HORIZON EUROPE + COMPRENDRE LES ENJEUX  
DE L'ACCORD DE CONSORTIUM

La première partie du parcours présente les spécificités du Programme-Cadre, sa structure, le processus allant de la préparation d'une proposition de projet à sa mise en œuvre, en passant par le cadre contractuel.

La deuxième partie du parcours se consacre à la maîtrise des points clés de l'Accord de Consortium dans le cadre des projets collaboratifs au regard des spécificités : projets en coûts réels, en Lump Sum et projets incluant des partenaires associés.

**OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

Découvrir les opportunités de financement d'Horizon Europe.  
Se familiariser avec le dépôt d'une proposition de projet de recherche.

Comprendre les différentes composantes de l'Accord de Consortium et en avoir les points clés.  
Appréhender les spécificités en fonction des types de projet.

**PRÉREQUIS**

Aucun. Formation ouverte aux débutants, primo accédant à un financement européen.

**POUR QUI**

Directeurs financiers, chargés de projets, juristes, chargés de valorisation, chargé du suivi des projets, chercheurs, directeur d'entreprises.

**MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

Un exposé théorique enrichi d'exemples, de quiz et de mise en pratique, suivi d'échanges interactifs. Un support de formation, une bibliographie.

**OÙ**

Session en distanciel (visioconférence sur Teams).

**ÉVALUATION**

Un questionnaire d'évaluation en ligne en fin de session permet aux participants d'évaluer la qualité de la formation.

**PRÉSENCE**

Un certificat de réalisation est transmis aux participants à l'issue de la formation.



OUVERT À TOUS

2 DEMI-JOURNÉES  
DE 4 HEURES

DISTANCIEL



790 € HT



**RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS, ACCESSIBILITÉ PSH :**  
Valérie Philippart - Tél : 01 55 35 25 50 - [formation@anrt.asso.fr](mailto:formation@anrt.asso.fr)

Nos formations sont accessibles jusqu'à 5 jours ouvrés avant la date de session.

L'ANRT est certifiée Qualiopi pour la catégorie « actions de formation ». Possibilité de prise en charge des coûts de formation par les fonds publics, dont les OPCO.

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11755659875 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

## À LA DÉCOUVERTE D'HORIZON EUROPE

- 
- 9h00** **Accueil et objectifs de la formation**
- 
- 9h15** **Horizon Europe : contexte et structure**
- 
- 9h30** **Horizon Europe : les opportunités de financement et règles de participation**  
 Pilier 1 : Les bourses ERC, les actions Marie Curie, les infrastructures de Recherche  
 Pilier 2 : les Clusters, les Missions  
 Pilier 3 : le Conseil européen de l'innovation (EIC), les Ecosystèmes d'innovations (EIE), l'Institut Européen de Technologie (EIT)  
 Règles de participation et de financement  
 Statistiques et taux de succès
- 
- 10h30** **La préparation d'une proposition**  
 Dépôt en ligne  
 Trouver ses partenaires  
 Démarches préalables  
 Dossier de proposition  
 Aspects budgétaires : taux de financement et coûts éligibles
- Mise en pratique*
- 
- 11h45** **Processus d'évaluation de la proposition**  
 Critères d'évaluation  
 Conseils de rédaction
- 
- 12h00** **Le Cadre contractuel : les relations avec la Commission européenne, et entre les partenaires**  
 Convention de subvention et accord de consortium  
 Organisation du travail en consortium
- 
- 12h15** **La mise en œuvre du projet**  
 Calendrier de versement  
 Suivi des activités et rapports périodiques  
 Diffusion et valorisation des résultats
- 
- 13h00** **Questions & Réponses**  
**Fin de la formation**
- 

## COMPRENDRE LES ENJEUX DE L'ACCORD DE CONSORTIUM

- 
- 9h00** **Accueil et objectifs de la formation**
- 
- 9h15** **Introduction : l'accord de consortium et le modèle DESCA**  
 Définitions  
 Délais de contractualisation  
 DESCA
- 
- 09h45** **La gouvernance d'un projet collaboratif : les options pour les projets en coûts réels et en Lump Sum**  
 Rôles  
 Responsabilités entre les partenaires  
 Structure de la gouvernance
- 
- 10h45** **Les dispositions relatives au financement : les options pour les projets en coûts réels et en Lump Sum**  
 Versement du financement
- 
- 11h45** **La propriété intellectuelle**  
 Background et résultats  
 Droits d'accès  
*Mise en pratique*
- 
- 12h30** **Gestion des conflits**  
 Loi applicable  
 Résolution des conflits
- 
- 13h00** **Questions & Réponses**  
**Fin de la formation**
-